



Délibération n° B2023-17
du Bureau syndical
Séance du 24 mars 2023

Conventions Intracting avec Audierne,
Saint-Martin-des-Champs, Ploudalmézeau,
Plobannalec-Lesconil, Pont-Aven

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 10

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-trois s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

Secteur d'ABERS/TROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CAP SIZUN :

- René SOUBEN (Mahalon)

Secteur du CENTRE :

- Pierrot BELLEGUIC (Kergloff)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN :

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

Secteur de QUIMPER :

- Thomas FEREC (Briec)

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :

- Jacques RANNOU (Rosporden)

Collège des EPCI :

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

▪ **Services du SDEF** : Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

➤ **Excusés** : François HAMON, Stéphane LE DOARE, Marie-José TOLLEC ;

Est élu secrétaire de séance : Thomas FEREC

Conventions Intracting avec Audierne, Saint-Martin-des-Champs, Ploudalmézeau, Plobannalec-Lesconil, Pont-Aven **Délibération du Bureau N°B2023-17**

Vu la délibération n° C2022-32 du comité du 7 juin 2022 approuvant le financement des programmes de rénovation de l'éclairage public par une avance remboursable dénommée Intracting contractualisée avec la Caisse des dépôts et consignations.

Vu la délibération n° C2022-058 du 16 décembre 2022 donnant délégation au Bureau syndical pour valider les conventions intracting avec les collectivités et autorisant le Président à signer ces conventions,

Le Président rappelle que l'intracting est destiné à financer des actions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Il s'agit de mettre en place des actions de performance énergétique de façon à réduire la consommation d'énergie. Dans ce cadre, le SDEF souhaite accompagner les collectivités du Finistère en procédant à la rénovation énergétique de l'éclairage public.

Il est ainsi proposé d'établir des conventions financières avec les communes de Audierne, Saint-Martin-des-Champs, Ploudalmézeau, Plobannalec-Lesconil, Ergué-Gabéric, Crozon, Combrit et Pont-L'Abbé retenues pour ces programmes d'investissement.

Ces conventions financières « *convention Intracting pour la rénovation énergétique de l'éclairage public* » ont pour objet les modalités de la prise en charge par la commune d'une partie des dépenses engagées pour la rénovation de son éclairage public. L'objectif est de remplacer l'ensemble du parc éclairage public non équipé de LED sur les années 2023 et 2024.

Par délibération n° C2022-058 du 16 décembre 2022, le Comité a défini le mode de calcul de la part communale, part travaux et frais financiers. Ainsi la part communale est calculée en fonction du règlement financier 2021-2023 à laquelle sera rajoutée des frais financiers. Cette participation communale, part travaux et frais financier, sera versée au SDEF selon un échéancier annuel étalé sur dix ans. La part travaux est calculée en échéances de 1/10^{ème}. Les frais financiers sont calculés à chaque échéance par l'application d'un coefficient de 0.00625 sur le montant de la part travaux restant due au 1^{er} janvier de l'année de l'échéance.

En fin d'opération un bilan financier sera réalisé à partir des travaux dûment réalisés. Un avenant à la convention financière sera fait suivant l'ajustement financier des travaux si nécessaire.

Le Directeur présente au Bureau les projets de conventions et les plans de financement avec ces communes :

Audierne :

	Montant des travaux HT	Montant des travaux TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Participation communale	
					Total	Frais financiers
Rénovation lanternes d'éclairage public non-Led, y compris mats si nécessaire	715 500,00 €	858 600,00 €	50% HT dans la limite de 1 900€ HT (mat et lanterne) et 800€ HT (Lanterne)	267 400,00 €	448 100,00 €	16 090.94 €
Rénovation des armoires	40 000,00 €	48 000,00 €	50% HT	20 000,00 €	20 000,00 €	
Total	755 500,00 €	906 600,00 €		287 400,00 €	468 100,00 €	16 090.94 €

Saint-Martin-des-Champs :

	Montant des travaux HT	Montant des travaux TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Participation communale	
					Total	Frais financiers
Rénovation lanternes d'éclairage public non-Led, y compris mats si nécessaire	1 186 000,00 €	1 423 200,00 €	50% HT dans la limite de 1 900€ HT (mat et lanterne) et 800€ HT (Lanterne)	516 150,00 €	669 850,00 €	23 644.84 €
Rénovation des armoires	36 000,00 €	43 200,00 €	50% HT	18 000,00 €	18 000,00 €	
Total	1 222 000,00 €	1 466 400,00 €		534 150,00 €	687 850,00 €	23 644.84 €

Ploudalmézeau :

	Montant des travaux HT	Montant des travaux TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Participation communale	
					Total	Frais financiers
Rénovation lanternes d'éclairage public non-Led, y compris mats si nécessaire	1 210 600,00 €	1 452 720,00 €	50% HT dans la limite de 1 900€ HT (mat et lanterne) et 800€ HT (Lanterne)	500 200,00 €	710 400,00 €	24 884,06 €
Rénovation des armoires	27 000,00 €	32 400,00 €	50% HT	13 500,00 €	13 500,00 €	
Total	1 237 600,00 €	1 485 120,00 €		513 700,00 €	723 900,00 €	24 884,06 €

Plobannaec-Lesconil :

	Montant des travaux HT	Montant des travaux TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Participation communale	
					Total	Frais de suivi
Rénovation lanternes d'éclairage public non-Led, y compris mats si nécessaire	866 800,00 €	1 040 160,00 €	50% HT dans la limite de 1 900€ HT (mat et lanterne) et 800€ HT (Lanterne)	337 950,00 €	528 850,00 €	18 179.22 €
Total	866 800,00 €	1 040 160,00 €		337 950,00 €	528 850,00 €	18 179.22 €

Ergué-Gabéric :

	Montant des travaux HT	Montant des travaux TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Participation communale	
					Total	Frais financiers
Rénovation lanternes d'éclairage public non-Led, y compris mats si nécessaire	1 736 255,00 €	2 083 506,00 €	50% HT dans la limite de 1 900€ HT (mat et lanterne) et 800€ HT (Lanterne)	621 800,00 €	1 114 455,00 €	38 992,51 €
Rénovation des armoires	39 745,00 €	47 694,00 €	50% HT	19 872,50 €	19 872,50 €	
Total	1 776 000,00 €	2 131 200,00 €		641 672,50 €	1 134 327,50 €	38 992,51 €

Crozon :

	Montant des travaux HT	Montant des travaux TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Participation communale	
					Total	Frais de suivi
Rénovation lanternes d'éclairage public non-Led, y compris mats si nécessaire	1 874 400,00 €	2 249 280,00 €	50% HT dans la limite de 1 900€ HT (mat et lanterne) et 800€ HT (Lanterne)	708 200,00 €	1 166 200,00 €	43 525,63 €
Rénovation des armoires	200 000,00 €	240 000,00 €	50% HT	100 000,00 €	100 000,00 €	
Total	2 074 400,00 €	2 489 280,00 €		808 200,00 €	1 266 200,00 €	43 525,63 €

Combrit :

	Montant des travaux HT	Montant des travaux TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Participation communale	
					Total	Frais financiers
Rénovation lanternes d'éclairage public non-Led, y compris mats si nécessaire	944 300,00 €	1 133 160,00 €	50% HT dans la limite de 1 900€ HT (mat et lanterne) et 800€ HT (Lanterne)	382 650,00 €	561 650,00 €	19 453,67 €
Rénovation des armoires	8 550,00 €	10 260,00 €	50% HT	4 275,00 €	4 275,00 €	
Total	952 850,00 €	1 143 420,00 €		386 925,00 €	565 925,00 €	19 453,67 €

Pont-L'Abbé :

	Montant des travaux HT	Montant des travaux TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Participation communale	
					Total	Frais financiers
Rénovation lanternes d'éclairage public non-Led, y compris mats si nécessaire	1 505 900,00 €	1 807 080,00 €	50% HT dans la limite de 1 900€ HT (mat et lanterne) et 800€ HT (Lanterne)	581 500,00 €	924 400,00 €	31 776,25 €
Total	1 505 900,00 €	1 807 080,00 €		581 500,00 €	924 400,00 €	31 776,25 €

Hervé HERRY, maire d'Ergué-Gabéric, quitte la séance pour cette délibération.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les conventions à intervenir avec les communes de : Audierne, Saint-Martin-des-Champs, Ploudalmézeau, Plobannalec-Lesconil, Ergué-Gabéric, Crozon, Combrit et Pont-L'Abbé, et les plans de financement.

Le 02 octobre 2023

**Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR**



**Le secrétaire de séance
Thomas FEREC**

